

Le sénateur Meurant porte plainte contre Twitter et gagne

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 29 janvier 2021

Le sénateur (LR) du Val-d'Oise Sébastien Meurant [a porté plainte](#), jeudi, contre Twitter, s'estimant victime d'une discrimination en raison de ses opinions politiques (article 225-1 du code pénal).

Lors de l'élection de Miss France, une candidate avait été victime d'un déferlement sur les réseaux sociaux. Le 22 décembre 2020, alors qu'il circule en voiture dans sa circonscription, Sébastien Meurant prend en photo une femme intégralement voilée. Il la poste sur son compte Twitter avec le texte suivant:

«Au lendemain d'insultes antisémites contre #AprilBenayoum dans une petite ville tranquille du Val-d'Oise l'islamisme conquérant se ballade (sic) en violant nos lois impunément... Insupportable!».

Twitter lui adresse une invitation à supprimer le tweet qui « a enfreint les règles » du réseau social. Comme il refuse, le message est supprimé et son auteur est puni de douze heures de limitation de « certaines des fonctionnalités » de son compte. C'est pourquoi il a porté plainte.

Twitter a rétabli le compte dès connaissance de la plainte.